

Édition avril
2014
numéro 03

Hôtel de ville: 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec G0A 2Y0 www.villedeportneuf.com Téléphone: 418 286-3844 - Télécopieur: 418 286-4304

Courriel: info@villedeportneuf.com / TRAVAUX PUBLICS (urgence): 418 808-8084

LOISIRS: 418 286-3844 poste 28 Courriel: loisirs@villedeportneuf.com CENTRE DES LOISIRS: 418 286-6966

SÉCURITÉ PUBLIQUE: 418 520-7471 - **EN CAS D'URGENCE: 911**

AVIS à la population: séance

d'information dans le cadre du dossier
de la voie de contournement, le 6 mai
2014 à 19h30 au Carrefour municipal
(500, rue Notre-Dame).

** voir avis public, règlement d'emprunt p. 7*

RETROUVEZ-NOUS SUR
LE WEB

AU: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

La prochaine parution du
journal municipal **une voie de
choix** est prévue le:

23 mai 2014

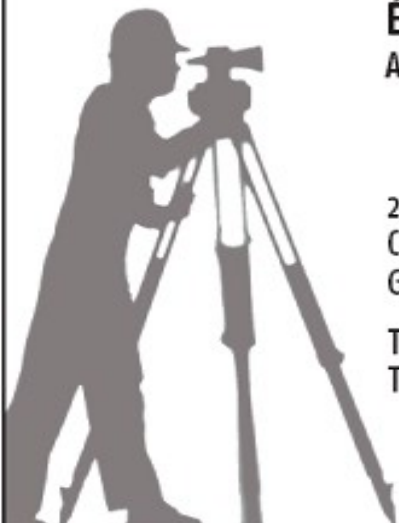
dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

Si vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez-nous au : 418 286-3844 poste 21

NOUVEAU

Coûts de publicité pour notre journal municipal, *Une voie de choix*



- Une (1) page (8½ x11) = 3 000.00\$ + taxes
- Une demi-page (8½ x11) = 1 500.00\$ + taxes
- Un quart de page (8½x11) = 800.00\$ + taxes

**La facturation se fera en janvier de l'année où débute telle publicité.*

Il est maintenant possible de faire une publicité occasionnelle en respectant les conditions précitées dans la politique (voir le site de la ville de Portneuf –www.villedeportneuf.com). La demande devra être faite 30 jours avant la date de tombée du mois où ladite publicité devra paraître.

- Une (1) page (8½ x11) = 350.00\$ + taxes — page couleur 500.00\$ + taxes
- Une demi-page (8½ x11) = 200.00\$ + taxes
- Un quart de page (8½x11) =130.00\$ + taxes

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

La ville de Portneuf

Nelson Bédard maire@villedeportneuf.com	Maire 418 286-3844 Poste 23
Diane Godin 418 286-6543	Conseillère, poste #1 Membre du comité culture et embellissement Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf Représentante de la ville à l'O.M.H.
dyaneg@globetrotter.net	
Karine St-Arnaud 418 913-0568	Conseillère, poste #2 Membre du comité consultatif d'urbanisme Membre du comité culture et embellissement Représentante aux Haltes du Saint-Laurent
karine.starnaud@villedeportneuf.com	
Chantale Hamelin 418 286-6910	Conseillère, poste #3 Maire suppléante Représentante de la ville à la résidence Portneuvienne Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
chantale.hamelin@villedeportneuf.com	
Joëlle Genois 418 913-0808	Conseillère, poste #4 Membre du comité culture et embellissement Représentante achat local
joelle.genois@villedeportneuf.com	
Esther Savard 418 286-3434	Conseillère, poste #5 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches Représentante achat local Représentante pour le DekHockey Représentante pour la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile
esther.savard@villedeportneuf.com	
Annick Leclerc 418 913-0513	Conseillère, poste #6 Responsable des questions familiales et du volet aînés-loisirs Représentante au comité de pilotage plan de développement durable
annick.leclerc@villedeportneuf.com	

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE	Danielle M. Bédard poste 26
GREFFE	France Marcotte poste 24
SERVICE des TRAVAUX PUBLICS	Denis Dion poste 1
INSPECTION MUNICIPALE	Jean-François Jourdain poste 25
SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE	Éric Savard (tél.: 418 520-7471)
SERVICE des LOISIRS	Anaïs Jardon poste 28
INSPECTION de la RACE CANINE	Denise Charest (tél.: 418 286-6960)
Bibliothèque LE SIGNET	Chantale Hamelin (418 286-6910)
Bibliothèque LA DÉCOUVERTE	Johanne Savard (418 286-3509)



Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 8 à 12h00 pour l'édition de mai. Le format Word est requis.

Réalisation et mise en page : Nancy Provencher

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

- Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
- Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption du procès-verbal du 10 mars 2014
- Adoption des comptes à payer : 446 410.25\$
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Avis de motion, modification règlement de zonage ajoutant un usage
- Adoption règlement d'emprunt, voie de contournement
- Demande de dérogation mineure, Jean-François Bédard
- Demande de dérogation mineure, Fabrique de Portneuf
- Vente terrain, monsieur Simon-Pierre Julien
- Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec
- Mandat DeRico, établir la valeur marchande d'un lot
- Acceptation offre de services, dossier édifices municipaux (retiré)
- Nomination président au Comité consultatif d'urbanisme
- Fermeture du centre des loisirs pour la période trois (3)
- Autorisation de passage « Grand défi Pierre Lavoie »
- Autorisation de passage « Fondation HEC Montréal »



M. Nelson Bédard, maire
de Portneuf

**Prochaine
séance
ordinaire:**

**Lundi,
12 mai 2014 à
19h30**



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PORTNEUF DU 14 avril 2014**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU 14 avril 2014 –SUITE ET FIN**

- Demande d'un certificat d'autorisation au MDDEFP pour la réfection de la 1^{re} et de la 2^e Avenue – phase III
- Adoption de l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro
- Embauche de préposés aux travaux publics
- Achat de sulfate ferrique
- Engagement membre d'équipe pour le terrain de jeux
- Contrat de peinture, caserne sud
- Réorganisation offre de services en matière de sécurité incendie
- Inscription à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme
- Mise à jour de la carte urbaine
- Mandat Mission HGE, forages exploratoires
- Achat de trois débordemètres
- Mandat BPR, pour compléter les plans et devis
- Demande MTQ, pavage accotement côte du « C »
- Information quai de Portneuf



AVIS PUBLICS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2014, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 241, rue des Bouleaux, portant le matricule 9775 95 2488.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un garage, déjà existant, à 0.11 mètre de la limite au lieu de 1 mètre et dont le toit dépasse chez le voisin, prescrit aux articles 7.2.2 et 7.2.3 du règlement de zonage numéro 116.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable à la demande.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 25 avril 2014.


France Marcotte, Greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2014, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé à la Seigneurie de Perthuis.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation de la résidence avec une pente de toit à 20% au lieu de 30%, prescrit à l'article 20.2.2.4 du règlement de zonage numéro 116 précisant que les constructions doivent être réalisées de manière à bien s'intégrer à l'environnement naturel et se fondre le plus possible à celui-ci.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable à la demande.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 25 avril 2014.


France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLICS..suite

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 14 avril 2014, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 153, intitulé « Décrétant un emprunt de 3 225 290\$ et une dépense de 3 225 290\$ pour la construction d'un chemin de contournement.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 153 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 8 mai 2014, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 153 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 212. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 153 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 8 mai 2014 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 14 avril 2014, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 14 avril 2014 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 25 avril 2014.



France Marcotte
Greffière

AVIS PUBLICS...suite et fin

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2014, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 469-2, 2^e Avenue, portant le matricule 9772 73 3314.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un garage dans la marge avant, prescrit à l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 116.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

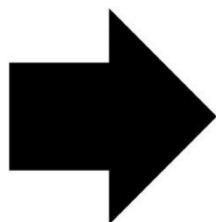
DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 25 avril 2014.



France Marcotte, Greffière

INFORMATIONS

Venez briser l'isolement et socialiser :



**ACTIVITÉS ANIMÉES ET LIBRES
pour les personnes vivant avec des limitations physiques**

**TOUS LES VENDREDIS de 10h00 à 15h00 du 4 avril au 20 juin 2014
(pas le 18 avril, vendredi de Pâques)**

SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORTNEUF
Contribution 5.00\$ pour la session complète de 11 rencontres

Chaleureusement,

Marie Ravelingien
Pour l'APHP (Association des Personnes Handicapées de Portneuf)
- Coordonnatrice des activités et des communications
418 337-2855
m.ravelingien@derytele.com

ADRESSES VIDANGÉES EN 2014

Semaine du 26 mai prochain

3751 de la Chapelle	181 St-Paul	582	Francois-Gignac
3690 de la Chapelle	161 St-Paul	574	Francois-Gignac
3685 de la Chapelle	141 St-Paul	571	Francois-Gignac
3683 de la Chapelle	131 St-Paul	570	Francois-Gignac
3680 de la Chapelle	121 St-Paul	566	Francois-Gignac
3672 de la Chapelle	92 St-Paul	561	Francois-Gignac
3671 de la Chapelle	41 St-Paul	560	Francois-Gignac
3670 de la Chapelle	181 St-Eustache	555	Francois-Gignac
3650 de la Chapelle	170 St-Eustache	554	Francois-Gignac
3610 de la Chapelle	161 St-Eustache	551	Francois-Gignac
3451 de la Chapelle	131 St-Eustache	550	Francois-Gignac
3441 de la Chapelle	101 St-Eustache	547	Francois-Gignac
440 de la rivière belle-isle	2521 des pruches	546	Francois-Gignac
420 de la rivière belle-isle	2510 des pruches	545	Francois-Gignac
400 de la rivière belle-isle	2500 des pruches	542	Francois-Gignac
320 de la rivière belle-isle	120 Bishop	539	Francois-Gignac
200 de la rivière belle-isle	100 Bishop	538	Francois-Gignac
1 St-Joseph	426-428 Neuf	534	Francois-Gignac
810 coteau-des-roches (rang)	412 Neuf	531	Francois-Gignac
800 coteau-des-roches (rang)	410 Neuf	530	Francois-Gignac
790 coteau-des-roches (rang)	408 Neuf	526	Francois-Gignac
780 coteau-des-roches (rang)	406 Neuf	523	Francois-Gignac
760 coteau-des-roches (rang)	404 Neuf	519	Francois-Gignac
740 coteau-des-roches (rang)	402 Neuf	515	Francois-Gignac
721 coteau-des-roches (rang)	400 Neuf	511	Francois-Gignac
720 coteau-des-roches (rang)	394 Neuf	503	Francois-Gignac
657 coteau-des-roches (rang)	392 Neuf	485	Francois-Gignac
653 coteau-des-roches (rang)	386 Neuf	559	de l'Étang
650 coteau-des-roches (rang)	384 Neuf	557	de l'Étang
562 coteau-des-roches (rang)	382 Neuf	556	de l'Étang
560 coteau-des-roches (rang)	378 Neuf	553	de l'Étang
457 coteau-des-roches (rang)	372 Neuf	549	de l'Étang
220 coteau-des-roches (rang)	268 Neuf		
1080 coteau-des-roches (route)	264 Neuf		
690 coteau-des-roches (route)	250 Neuf		
670 coteau-des-roches (route)	200 Neuf		
591 coteau-des-roches (route)	105 Neuf		
551 coteau-des-roches (route)	95 Neuf		
	24 Neuf		
	3 Woodend		
	2 Woodend		
	1 Woodend		
	2 Graeme-Ford		
	1 Graeme-Ford		
	1 Edale		
	1351 St-Charles		
	2081 St-Charles		
	550 St-Jean		



**Une lettre personnalisée vous sera envoyée, veuillez-vous assurer de bien respecter les exigences prescrites.
Merci de votre collaboration!**



Recherche de bénévole(s) pour le festival des pompiers 7, 8, 9 et 10 août 2014 à Portneuf

Coupon réponse pour les bénévoles intéressés

Nom :		Numéro de téléphone Maison : Autre:				Disponibilité : jour/soir/nuit	
Voici les secteurs d'activités/Faites un X dans la ou les cases qui vous intéressent/encerclez votre disponibilité.							
Bar	Jeux	Parade	Sécurité	Casse-croûte	Service et entretien	Activité enfant	Montage et démontage
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

à participer au festival des pompiers 2014

**Déposer votre coupon réponse à l'hôtel de ville ou au Pétro-T
Merci à l'avance de votre participation.**



Rappel : demande de permis

Il est à noter que lors d'une demande de permis, vous devez compléter le document « demande de permis » que vous trouverez sur le site de la ville de Portneuf au: www.villedeportneuf.com ou à l'hôtel de ville.

Suite à cette démarche, l'inspecteur municipal vous contactera afin de compléter la procédure et voir à l'obtention de votre permis.

Merci de votre compréhension, **Jean-François Jourdain, urbaniste**



STARMANIA AUTOUR DU PIANO—JUNIOR

Au profit de la Fabrique de : Notre-Dame-de-Portneuf



Samedi, le 7 juin 2014 à 19h30
Église Notre-Dame-de-Portneuf
(481, rue Notre-Dame)

Coût du billet : 15.00\$

Pour information(s) : 418 285-7257 / 418 286-3071 /
418 286-6337

Projet dirigé par l'École de musique Manon Chénard

Paroles et musique : Luc Plamondon et Michel Berger
Arrangements musicaux : Manon Chénard-Marcotte
Musiciens : Élyse Gingras, Manon Chénard-Marcotte

Avec les voix de: Marc-Antoine Boily, Laure-lou Brouillette, Odélie Brouillette, Félicia Caux, Florence Dusablon, Sylvianne Faucher, Marie-Gignac Fleury, Alex Piché, Florence Trudel et Rosalie Trudel





Voici les principaux gestes à poser ce mois-ci au jardin ou à la maison selon la zone de rusticité de votre localité.

Rubrique tirée du site internet *JARDINAGE.NET*

Ne déneigez pas trop tôt

À la fin de l'hiver, ne vous empressez pas trop d'enlever la neige sur la pelouse et dans les plates-bandes. Bien que cette pratique accélère le réchauffement du sol, il est conseillé d'attendre l'arrivée de températures suffisamment douces. Pourquoi? Parce qu'une pelouse dénudée trop tôt (p. ex., en mars) est à la merci des gels importants. Par ailleurs, évitez de jeter les pelletées de neige prélevée en bordure des rues sur une plate-bande ou sur des arbustes, car cette neige renferme une bonne quantité de sels de déglacage pouvant être néfastes pour les végétaux. De plus, au printemps, la neige est granuleuse et cette texture la rend conductrice du froid, bloque l'aération du sol (étouffement des plants, pourriture des racines) et l'alourdit (cassures des branches basales des arbustes). De ce fait, il vaut mieux tirer la neige dans le stationnement ou dans des endroits où elle ne tardera pas à fondre.

Notre emblème floral
Echinacea purpurea



*Votre comité
Culture et embellissement*

Info: philippe.gignac@villedeportneuf.com
www.villedeportneuf.com



Notre emblème aviaire
Le Grand Héron



Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf

La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) organise des activités pour les gens qui s'intéressent au jardinage sous toutes ses formes.

Adresse du site de la SHEP : www.sheportneuf.fsheq.org.

Prochaine activité :

LA CULTURE DES PETITS FRUITS

Par Jean-Christophe Denis

Le dimanche 4 mai 2014 9h00 -Salle paroissiale (429, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde)

Admission gratuite pour les membres de la SHEP ainsi que pour les résidents des localités hôtes lors de la conférence tenue dans leur localité. Non-résidents 5.00\$.

Biblio la Découverte: secteur nord, Carrefour municipal, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

Heure d'ouverture : mardi 18h30 à 20h00, mercredi 13h30 à 15h00, jeudi 18h30 à 20h00

Un poste est disponible le **jeudi aux deux semaines**. Si vous êtes intéressé à donner de votre temps et si vous n'avez pas de difficulté avec l'informatique, on a besoin de vous! Téléphonez-moi au : 418 286-3509.

Bienvenue à Cathy Cloutier qui va donner de son temps les mardis. Merci.

Rubrique *idée de lecture* : pour de l'aventure, de l'histoire, des trésors, lisez l'auteur Clive Cussler. Informez-vous auprès des bénévoles.

À VOTRE DISPOSITION : Les revues Chez-Soi, Moi & Cie, Yoopa

LES DERNIERS ACHATS

Auteur	Titre	Auteur	Titre
Brouillet Chrystine	Louise est de retour	Cornwell Patricia	Trainée de poudre
Dupuy Marie Bernadette	L'ange du Lac	Gagnon Pierre Beretta	C'est un joli nom
Hobbs Roger	Ghost Man	St-Hilaire Lud	Les princes de Santerre 1, 2 3 et 4
Dennedy Douglas	Murmurer à l'oreille des femmes	Pancol Katherine	Muchachas
Robinson Peter	Face à la nuit	Robotham Michael	Déroute

La bibliothèque le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque le Signet est ouverte tous les mercredis de 19h00 à 20h30.

*****VENTE DE LIVRES USAGÉS À 1.00\$*****



LA ROUTE DES ARTS ET SAVEURS DE PORTNEUF

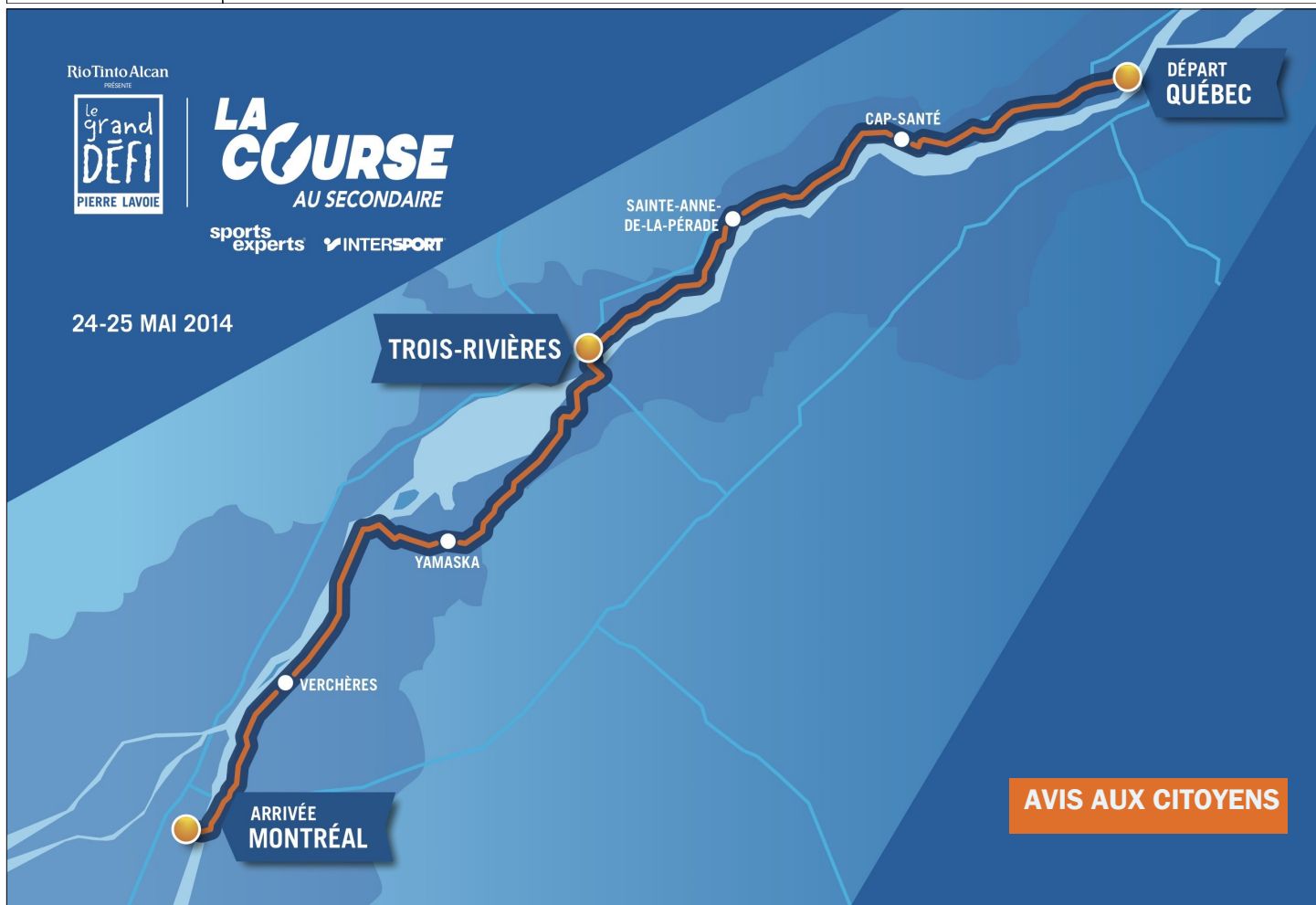
Bonjour et bienvenue à tous dans cette nouvelle chronique. Je suis Suzanne Claveau artiste peintre professionnelle de Portneuf (Visitez mon site). Sachant que notre région était une grande source de talentueux artistes et artisans j'ai décidé de partir le projet de **La Route des Arts** qui réunit maintenant 40 membres des arts visuels à l'échelle du Grand Portneuf.

Les choses vont vite et maintenant se sont jumelés au projet 16 producteurs d'où notre nom; LA ROUTES DES ARTS ET SAVEURS DE PORTNEUF. Visualisez notre magnifique logo coloré créé par l'artiste Cathy Raymond. Le 4 et le 5 octobre tous les ateliers des membres seront ouverts pour vous gratuitement. Je vous laisse découvrir la suite le mois

Livre «Au dit-lieu de Portneuf»

Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).





La course au secondaire du défi Pierre Lavoie: 24 mai 2014 en après-midi

Environ 350 coureurs et une escorte d'une centaine d'autobus traverseront notre ville, sur la 138, causant une entrave majeure à la circulation.

Afin de prévoir vos déplacements, nous vous prions de consulter le : www.legdpl.com/lacourse-au-secondaire pour prendre connaissance des heures d'entrave.

Lors du passage des coureurs, la circulation vers l'ouest sera retenue derrière le convoi ou détournée. La circulation vers l'est sera quant à elle détournée ou fortement ralentie. Le convoi sera précédé et suivi par une forte escorte policière.

Venez encourager les jeunes coureurs!



La Résidence Portneuvienne

Pour informations ou visite,
veuillez contacter le bureau administratif de la résidence au 418 286-4000.

Gilles Émond, Président
Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne



Collecte des herbes et feuilles du printemps

AVIS IMPORTANT : TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS

Tel qu'indiqué dans le calendrier des collectes, il y aura une collecte de feuilles ce printemps.

RAPPEL : Il est dorénavant **interdit** d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

Seuls les contenants suivants sont acceptés pour la collecte des feuilles :

Bac brun (retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques dès le début mai)

- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts
(de marque Sac au sol, Cascades, ou autres marques)
- Boîtes de carton non ciré

IMPORTANT : Toutes les feuilles disposées dans des sacs de plastique et déposées en bordure de rue ne seront pas ramassées.

Note : Les feuilles recueillies dans des sacs de plastique peuvent être apportées aux écocentres de Neuville, de Saint-Raymond ou de Saint-Alban. Une fois sur place, vous devrez cependant vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

Pour connaître les dates de cette collecte, consultez le calendrier de collecte de votre municipalité sur www.laregieverte.ca

Merci de votre collaboration.

RAPPEL— Sensibilisation... chat errants!

Beaucoup de propriétaires de chat croient que leur chat bénéficie d'un statut spécial par rapport au chien, lui permettant d'aller où bon lui semble! En réalité, il n'en est rien en vertu de l'article 11 du règlement RMU-02 concernant les animaux, car votre chat NE DOIT PAS se trouver sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire ou l'occupant de ce terrain et pour cause:

- Votre voisin n'apprécie pas forcément de trouver les excréments de votre chat sur son terrain;
- De plus, votre chat pourrait se battre avec le chat ou le chien du voisin.

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE CHAT.

La Ville vous demande de prendre conscience de ce phénomène de nuisance répandu à travers la MRC de Portneuf et d'être vigilant et responsable afin de respecter le voisinage en vous assurant de garder votre chat sur votre terrain.

Jean-François Jourdain, Urbaniste
Ville de Portneuf



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Entretien des rues et des trottoirs

Bris causés par le déneigement : à la suite de la saison hivernale, quelques bris de pelouses et de bordures sont rapportés à la Ville. Chaque plainte est vérifiée tôt au printemps. Toutefois, même si la température semble adéquate, nous ne pouvons pas toujours réparer ces dommages rapidement :

- bris des bordures de pavage : l'asphalte chaud n'est disponible qu'à partir de la deuxième ou troisième semaine de mai;
- bris des pelouses : la tourbe n'est habituellement disponible qu'au début de juin.

Si votre propriété a subi des dommages suite aux activités de déneigement (ex : pelouse arrachée, clôture endommagée, arbre brisé, etc.), nous vous demandons de nous fournir une description des dommages et l'endroit où ces bris se sont produits. Par la suite, faire parvenir votre déclaration au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue. De plus, si vous constatez des dommages résultant du déneigement sur le territoire, les terrains et le réseau routier appartenant à la Ville de Portneuf, prière d'informer le responsable des travaux publics au numéro de téléphone suivant : 418 286-3844 poste 1.

Balayage des rues

Au cours des prochains jours, le Service des travaux publics procédera au nettoyage et balayage des rues, stationnements et pistes cyclables. Afin de travailler efficacement, nous vous demandons de communiquer avec les travaux publics si vous nettoyez le devant de votre propriété et accumulez des amoncellements de sable et débris sur la chaussée. Aucun tas de sable ne devrait se retrouver en bordure du pavage afin de maximiser le travail du balai mécanique. De plus, l'accumulation d'une trop grande quantité de sable devant votre résidence pourrait augmenter le risque de projeter des petits cailloux sur votre maison ou dans vos fenêtres.

Nous nous excusons à l'avance des inconvénients causés par ces travaux de nettoyage et d'entretien et demeurons disponibles pour toutes informations complémentaires.

NOTE : Il est strictement interdit de balayer et d'envoyer du sable ou des détritiques dans les grilles pluviales et regards domestiques et pluviaux.

AVEZ-VOUS BESOIN DE REMPLISSAGE ?

Au cours des prochains mois, la Ville de Portneuf procédera à des travaux majeurs de réfection de ses infrastructures sur les rues Naud, Poliquin, Paradis, 1^{re} avenue (entre Provencher et Paradis et entre le Chemin Neuf jusqu'au 131, 1^{re} Avenue) et sur la 2^e Avenue (entre Provencher la S.P. no.4 et entre le Chemin Neuf et le pont de la 2^e Avenue). Ces travaux de réfection débuteront à la mi-juin pour se compléter à la fin septembre ou au début d'octobre 2014. L'entrepreneur responsable de ces travaux devra se départir de matériaux d'excavation. Si vous désirez bénéficier de ce matériel d'excavation pour votre terrain, celui-ci devra, si possible, être situé près des lieux des travaux, accessible aux camions 10 roues et pouvant recevoir plusieurs voyages de matériaux d'excavation. L'entrepreneur retenu pour réaliser ces travaux sera connu à la réunion du conseil municipal de juin et sera l'unique responsable du déroulement et des ententes entre les parties impliquées. Les citoyens et citoyennes intéressés doivent contacter M. Denis Dion, directeur des travaux publics, au Service des travaux publics, au 418 286-3844 poste 1.

COLLECTE DE BRANCHES, DE RÉSIDUS, DE RETAILLES DE CÈDRES ET RÉSINEUX

OUVERTURE SAISON 2014

Le Service des travaux publics vous offre un site pour disposer de vos branches et retailles. Instructions et exigences pour la disposition : pour bénéficier de ce service, il suffit de transporter vos matières organiques au site de récupération que la ville a spécialement aménagé pour vous. Il est situé au 1000, Avenue Saint-Germain (près du garage Municipal) à l'extrémité nord de l'Avenue Saint-Germain, tout près des cellules de compostage. Ce service est offert sept jours par semaine du 28 avril au 14 novembre 2014.

Instructions pour le dépôt de branches et retailles :

- les branches doivent avoir un diamètre maximal de cinq centimètres (2 pouces) et une longueur maximale d'environ 1,5 mètres (5 pieds);
- les sacs de plastique et cordes sont prohibés;
- les matières organiques devront être exemptes et ne doivent pas être mélangés à aucun autre type de déchets;
- les troncs d'arbres, souches et matériaux secs sont interdits;
- il faut placer les branches et les retailles dans la zone de dépôt situé tout près (au nord) du site de collecte des résidus verts.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La disposition des résidus verts, c'est la collecte, au site de l'Avenue Saint-Germain, des feuilles, du gazon, des débris de plates-bandes et de jardins. Ces matières représentent près de 20% du poids des ordures qui vont directement à l'enfouissement. Lorsque nous les récupérons, ces résidus verts sont transformés en compost. Les résidus verts ne doivent pas être mélangés à aucun autre type de déchets.

Résidus verts acceptés lors de la collecte sélective

- les résidus de nettoyage et autres travaux d'entretien paysager;
- les résidus de déchaumage du terrain;
- les rognures de gazon, bien que l'on encourage fortement la pratique de l'herbicyclage;
- les résidus du potager et des arbres fruitiers.

Résidus refusés lors de la collecte des résidus verts

- les résidus alimentaires (notamment les restes de table);
- la terre et la pierre;
- les souches, les troncs d'arbres et les branches;
- la litière d'animaux.



Au site de dépôt, trois cellules sont installées dont une pour l'arrivage des résidus verts. Les deux autres cellules sont utilisées pour la fabrication de compost. Le gazon laissé sur le terrain constitue un très bon engrais pour le sol. Profitez de l'occasion pour réduire à la source, réutiliser et valoriser les matières résiduelles. Pour plus de renseignements, composez le 418 286-3844 et demandez le Services des travaux publics.

POMPAGE DES GRILLES PLUVIALES

À la suite du nettoyage de nos rues, le Service des travaux publics procédera au nettoyage des grilles de rue. En mai ou au début juin, un camion vacuum arpentera nos rues pour visiter l'ensemble de nos grilles pluviales afin de les nettoyer et les inspecter.

Nous nous excusons à l'avance des incon vénients causés par ces travaux de nettoyage et d'entretien et demeurons disponibles pour toutes informations complémentaires.

Merci de votre compréhension



RINÇAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable et celle de ses installations, la Ville de Portneuf procédera au nettoyage des réseaux d'aqueduc. À compter du 23 avril 2014, les employés des travaux publics démarreront l'opération de rinçage des réseaux de distribution de l'eau potable.

Durée approximative de ces travaux : 1 mois.

Objectif et procédure :

Les travaux qui seront menés de jour consistent à nettoyer les réseaux des différents dépôts qui peuvent s'accumuler dans les tuyaux. Pour ce faire, les employés du Service des travaux publics ouvrent les bouches d'incendie situées à des endroits stratégiques et les laissent couler suffisamment pour rincer adéquatement les conduites.

Que faire si votre eau est brouillée ?

Le rinçage d'un réseau d'aqueduc peut avoir comme conséquence de brouiller, troubler l'eau avec de petites bulles d'air ou de colorer l'eau distribuée. Si tel est le cas, ouvrez tous vos robinets d'eau froide durant quelques minutes jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau potable n'affecte en rien sa salubrité. Aucun problème bactériologique n'est généré par cette opération. Suivi du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1) :

Nous vous rappelons que l'eau potable de la Ville de Portneuf est analysée et suivie quotidiennement. De plus, des échantillons d'eau sont expédiés (chaque semaine) à un laboratoire accrédité par le MDDEP pour fin d'analyse. Tous les résultats obtenus sont acheminés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour un contrôle de qualité.

Merci.

Les Travaux publics

SERVICE DES LOISIRS

Cours de Tennis à la Ville de Portneuf

en collaboration avec



La Ville de Portneuf et L'École de Tennis Pierre Samson vous invitent à la prochaine session de cours de tennis pour Juniors et Adultes.

- > 1^{ère} session : 12 Mai au 16 Juin 2014 (Date limite d'inscription le 8 mai)
 -> 2^{ème} session : 7 Juillet au 11 Août 2014 (Date limite d'inscription le 3 Juillet)

Durée : 6 semaines / session (Les cours se donnent les lundis)

Horaire des cours et clientèle visée:

16 h 00 à 17 h 00: Groupe des 5, 6, 7 et 8 ans	59\$ + taxes
17 h 00 à 18 h 00: Groupe des 9, 10, 11 et 12 ans	59\$ + taxes
18 h 00 à 19 h 00: Groupe Adulte Débutant	69\$ + taxes
19 h 00 à 20 h 30: Groupe Adulte Initié (90 minutes)	99\$ + taxes
20 h 30 à 22 h 00: Groupe Adulte Cardio-Tennis (90 minutes)	99\$ + taxes

Les raquettes seront fournies au besoin.

Nombre de places limité, réservez tôt !

Pour information et inscription, veuillez contacter:

Pierre Samson Téléphone: 418-929-6061

Courriel: tennisacademie@me.com



***Pour plus d'infos au sujet des cours, consultez le www.tennisacademie.ca**

OTJ/Centre des loisirs

Horaire du 13 avril au 30 juin 2014

	PM	Soir
Dimanche au jeudi	fermé	18h00 à 21h00
Vendredi et samedi	fermé	18h00 à 22h00

CAMP DE JOUR ET CAMP ADOS 2014

Du 25 juin au 8 août 2014

INSCRIPTIONS

28 AVRIL AU 30 MAI INCLUSIVEMENT
DE JOUR, AU 297, 1^{RE} AVENUE PORTNEUF DE
9H00 À 16H30 ET
DE SOIR, LES 29 ET 30 MAI DE
18H00 À 20H30
AU 451, BOUL. GAUTHIER, PORTNEUF

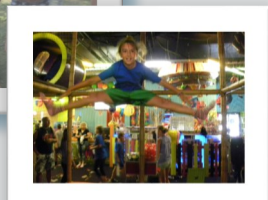
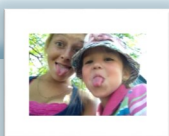
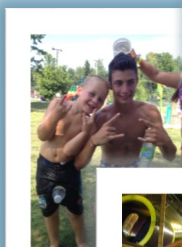
Camp de jour régulier

POUR LES JEUNES DE 4 À 11 ANS

TARIFS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TEMPS COMPLET		
1 ^{ER} ENFANT	210\$	293\$
2 ^È ENFANT	160\$	210\$
ENFANT ADDITIONNEL	110\$	169\$

TARIFS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TEMPS PARTIEL (3 semaines)	120\$	200\$

SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE (11 AU 15 AOÛT): 50\$



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2014

Le camp de jour de
la Ville de Portneuf
est certifié ACQ!

CAMP ADOS et COOP JEUNESSE de travail

POUR LES ADOS DE 12 À 15 ANS

Coop de travail (CTJ)

- 3 jours par semaine (lundi au mercredi);
- Menus travaux auprès de la population (peinture, tonte de pelouse, etc.);
- Apprentissage de l'autogestion;
- Sorties spéciales pour le groupe.

Camp ados (apprentis moniteurs)

- 2 jours par semaine (jeudi et vendredi);
- Organisation d'activités;
- Initiation au travail de moniteur;
- Animation de groupe;
- Sorties avec le camp.

TARIFS	résident	non-résident
Temps complet	150\$	300\$
Temps partiel	90\$	180\$

Formulaire d'inscriptions disponible au
297, 1^{re} Avenue, Portneuf ou sur le site internet
de la ville au www.villedoportneuf.com



Le camp de jour de la ville de Portneuf fait un virage santé!

Cette année le camp de jour de la Ville de Portneuf mise sur le jeu et le plaisir pour encourager l'adoption de saines habitudes de vies chez les jeunes en adhérant à *Tremplin santé*.

